

# Comité de programmation LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume

Compte-rendu du Comité de programmation  
du 5 décembre 2023

Camps-la-Source

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Le programme LEADER
3. Installation du Comité de programmation
4. Election du Président du GAL
5. Les règles de fonctionnement du GAL – Le cycle de gestion
6. Présentation du programme LEADER 2023-2027



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural



RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

## PARTICIPANTS

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Participation
<b>COLLÈGE PUBLIC</b>			
<b>Michel GROS</b>	Président SM Provence Verte Verdon et PNR Ste Baume Maire de La Roquebrussanne	Titulaire	<b>X</b>
Franck PERO	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Bras	Suppléant	
<b>Jérémy GIULIANO</b>	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire du Val	Titulaire	
Nicole RULLAN	Élue - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Correns	Suppléant	
<b>Catherine DELZERS</b>	Élue - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Adjointe au Maire de Brignoles	Titulaire	<b>X</b>
Serge LOUDES	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Châteauvert	Suppléante	<b>X</b>
<b>Romain DEBRAY</b>	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire d'Entrecasteaux	Titulaire	<b>X</b>
Jean-Luc BONNET	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Vins-sur-Caramy	Suppléant	
<b>Eric AUDIBERT</b>	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Montfort-sur-Argens	Titulaire	
David CLERCX	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Camps-la-Source	Suppléant	<b>X</b>
<b>Laurent MEAUME</b>	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Adjoint au Maire de Ginasservis	Titulaire	<b>X</b>
Christian GHINAMO	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire d'Esparron	Suppléant	<b>X</b>
<b>Catherine VENTURINO GABELLE</b>	Élue - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Barjols	Titulaire	<b>X</b>
Bernard DE BOISGELIN	Élu - Syndicat Mixte Provence Verte Verdon Maire de Saint-Martin de Pallières	Suppléant	
<b>Jacques PAUL</b>	Élu PNR de la Sainte-Baume Maire de La Celle	Titulaire	
Marie-Pierre EMERIC	Élue PNR de la Sainte-Baume Adjointe au Maire de Garéoult	Suppléant	
<b>Carine PAILLARD</b>	Élue PNR de la Sainte-Baume Maire de Plan d'Aups	Titulaire	<b>X</b>
Sophie LE METER	Élue PNR de la Sainte-Baume Adjointe au Maire de Saint-Maximin	Suppléant	
<b>Patrice TONARELLI</b>	Élu PNR de la Sainte-Baume Maire de Rougiers	Titulaire	<b>X</b>
Jean-Raymond NIOLA	Élu PNR de la Sainte-Baume Élu commune de Pourcieux	Suppléant	
<b>Hélène VERDUYN</b>	Élue PNR de la Sainte-Baume Maire de Signes	Titulaire	<b>X</b>
Robert DELEDDA	Élu PNR de la Sainte-Baume Adjoint au Maire de la Cadière d'Azur	Suppléant	
<b>Christian OLLIVIER</b>	Élu PNR de la Sainte-Baume Adjoint au Maire de Roquevaire	Titulaire	<b>X</b>
Claude FABRE	Élu PNR de la Sainte-Baume Adjoint au Maire de Saint-Zacharie	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Participation
<b>COLLÈGE PRIVE</b>			
<b>Marc BASACCO</b>	Conseil de parc du PNR de la Sainte-Baume	Titulaire	X
Frédéric CORNILLE	Conseil de parc du PNR de la Sainte-Baume	Suppléante	
<b>Marie-Noëlle VARLET</b>	Conseil de parc du PNR de la Sainte-Baume	Titulaire	X
Yves TRAVERSARI	Conseil de parc du PNR de la Sainte-Baume	Suppléante	X
<b>Emma IHDENE</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	Titulaire	X
Jean-Jacques BREBAN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	Suppléant	
<b>Michel MERLY</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Titulaire	X
Jean-Marcel GIOFFREDO	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Suppléant	
<b>Patrick TOCHOU</b>	Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	X
Claude ROSSIGNOL	Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône	Suppléante	
<b>Florent VICAIRE</b>	Les Jardins de Carrawam	Titulaire	
Christian BRAYER	Lycée d'Enseignement Agricole Privé Provence Verte	Suppléant	X
<b>Catherine NICOLAS</b>	Maison Régionale de l'Eau	Titulaire	X
Michel DE BOISGELIN	Les amis du jardin de Saint-Martin – Cathédrale souterraine	Suppléante	X
<b>Pierre DE RIBEROLLES</b>	Association Provence Verte Solidarités UDV	Titulaire	X
Servanne DECHAUX	Fédération départementale Familles rurales du Var	Suppléante	X
<b>Anne-Pauline CHIGNAC</b>	Green Concept Environnement	Titulaire	X
Mélissa ABES	Observatoire Astronomique itinérant Stellarius	Suppléant	X
<b>Sophie JOANNET</b>	Association VEGA	Titulaire	X
François FIL	Accorderie Provence Verte	Suppléant	X
<b>Mikaël SCHNEIDER</b>	Association Ecoscience Provence	Titulaire	X
Pascal MAYOL	Conseil environnement indépendant	Suppléant	
<b>Karine BOULOT</b>	Collectif NOUS	Titulaire	X
Christophe DELPUECH	La Courtoise Ressourcerie	Suppléante	X
<b>Christophe LEVEQUE</b>	Collaborative Energy	Titulaire	X
Olivier COLOMBANO	Association Les vins de Bandol	Suppléante	

<b>Techniciens et Partenaires</b>		
Prénom NOM	Présent(e) à la réunion en tant que...	Participation
Emmanuelle LASSEE	Directrice du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	X
Frédéric FAISSOLLE	Directeur du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume	X
Georges BOTELLA	Elu Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Fabienne EVANS	Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux – Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	X
Guillaume RIVEL	Service Europe – Conseil Départemental du Var	X
Carole FRULIO	Service Europe – Conseil Départemental du Var	X
Marie-Laure PERRAULT-LECONTE	Chargée de mission LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume	X
Antoine BARLATIER	Chargé de mission LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume	X

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 31 membres ont participé à la réunion, dont 10 membres délibérants du collège public, et 13 membres délibérants du collège privé.

Les conditions de quorum sont donc réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

## INTRODUCTION DE LA SEANCE

M. Clercx, Maire de la commune de Camps-la-Source, ouvre la séance par un mot de bienvenue.

M. Gros, au titre de Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et ancien Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des membres du nouveau comité pour leur présence et dresse un bilan provisoire de la programmation 2014 – 2022 :

### Répartition des projets soutenus par fiches-actions :

Sur les 94 projets soutenus,

- 55 projets soutiennent les filières (agricoles, touristiques, agroalimentaires, artisanat)
- 19 projets valorisent les patrimoines (naturel, agricole, culture, industriel)
- 10 projets favorisent le lien social (jeunesse, culture, santé, économie)
- 8 projets soutiennent les innovations durables (recyclage, énergies renouvelables, économie circulaire)
- 2 projets de coopération ont été soutenus

### Concernant la typologie de porteurs :

33 % sont issus de la sphère publique (27% collectivités et leurs groupements et 6% établissements publics) et 67 % du secteur privé (33% entreprises et 34 % associations)

### Détail des dépenses financées à ce jour :

Ces dépenses sont réparties très majoritairement sur les postes suivants :

- Prestations de services (29%)
- Frais de personnel (29%)
- Equipement et matériel (26%)
- Communication (7%)

### Quelques chiffres du bilan provisoire de ces projets :

- A ce jour, 58 dossiers ont été soldés (61%)
- Sur 94 dossiers, un dossier LEADER a, en moyenne, un coût total de 48 923 €
- En proportion, 10% du montant programmé a dû être réalloué suite à des abandons ou à des sous-réalisations
- 25 % des porteurs de projets ont présenté plusieurs dossiers

## Retour sur quelques projets financés :

- **GAEC L'Ane rit aux Desparouches** - *Le moulin de l'âne rit (moulin à farine sur meule de pierre)*
- **Hôpital de Brignoles** - *Le Gynécobus : une réponse aux déserts médicaux*
- **Collaborative Energy** - *Une solution mixte de protection contre les gels printaniers et de production d'énergie décarbonée au service des fermes viticoles, des arboriculteurs et des horticulteurs*

## PRESENTATION DU PROGRAMME LEADER

L'équipe technique du GAL présente les principales caractéristiques du programme : structure, territoire, composition et principes de fonctionnement.

LEADER, acronyme de *Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale* est la mesure 19 du PDR (Programme de Développement Rural) régional. Le programme est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et la Région en est l'autorité de gestion.

Une de ses particularités est qu'il est confié aux acteurs locaux, publics et privés. Il veut favoriser les projets de coopération (partenariats et projets collectifs), a vocation à accompagner et à promouvoir l'innovation sur le territoire, tout cela à l'aide d'une équipe technique de proximité.

Pour cette nouvelle programmation européenne 2023-2027, une nouvelle stratégie locale de développement en accord avec les attendus régionaux a été construite après plusieurs phases de concertation.

Co-porté par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon (SMPVV) et le Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte-Baume, le GAL voit son territoire légèrement évoluer en passant de 55 à 57 communes, pour un total d'environ 150 000 habitants. En effet trois nouvelles communes, appartenant à la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) et situées dans le Parc Naturel Régional du Verdon, rejoignent le territoire du GAL : Ginasservis, Saint-Julien et La Verdrière. A l'inverse, la commune d'Aubagne quitte le territoire.

## PRESENTATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est en charge du programme LEADER. Il est composé :

- d'un comité de programmation, qui a vocation à sélectionner les projets et à piloter la mise en œuvre globale de la stratégie locale de développement.
- d'une équipe technique de deux ETP minimum, chargée de mettre en œuvre la stratégie territoriale, d'assurer l'animation, la communication du GAL et dans notre région, de réaliser les tâches déléguées par l'Autorité de Gestion (l'instruction des dossiers, l'engagement juridique et financier du FEADER, le contrôle des dépenses...)

Aujourd'hui **l'équipe technique** est composée de trois agents, Marie-Laure PERRAULT-LECONTE, Antoine BARLATIER et Canelle CARLES (dont le remplacement pour congé maternité est en cours de recrutement).

**Le Comité de programmation** qui se réunit ce jour pour la première fois, est l'instance décisionnelle du GAL. Il a vocation à sélectionner les projets, à piloter la mise en œuvre globale de la stratégie locale de développement. Il sera invité, pour ce faire, à se réunir 3 à 4 fois par an.

Ce Comité est composé d'un collègue public et d'un collègue privé, représentant la diversité des intérêts socioéconomiques publics et privés du territoire dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt particulier.

Sur le territoire du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume, la composition de ce comité et le choix de ses membres ont été envisagés suivant plusieurs critères afin d'assurer une représentativité optimale de la diversité des territoires et des acteurs, en prenant en compte :

- La diversité géographique et la représentation de l'ensemble des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du territoire
- Les différentes thématiques traitées au sein de la stratégie
- La représentation des femmes et des jeunes
- L'opérationnalité du Comité en respectant les règles du double quorum
- Des acteurs disponibles et investis qui pourront se mobiliser dans la durée

### Le Comité est composé comme suit :

**Le collège public** comprend 7 représentants du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et 5 représentants du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Ils ont été investis en octobre par leur structure d'appartenance. Ce collège est donc composé de 12 titulaires et de 12 suppléants.

**Le collège privé** est constitué de 3 représentants professionnels des chambres consulaires, 2 représentants du Conseil de Parc du PNR, investis en septembre/octobre par leur structure d'appartenance, ainsi que de 8 « acteurs ressources ». Ces derniers, issus de la société civile, disposent d'une expertise dans leur domaine de compétence afin de couvrir toutes les thématiques présentes dans la stratégie du GAL. Les « acteurs ressources » ont été sélectionnés sur candidature et validés par les membres investis. Ce collège est donc composé de 13 titulaires et de 13 suppléants.

Pour les « acteurs ressources », l'équipe technique du GAL a constitué des binômes, en prenant en compte les thématiques et les potentiels groupes d'intérêts. Lors de cette première réunion, il a été demandé aux binômes de désigner, en leur sein, les titulaires et suppléants, avec le résultat suivant :

Titulaire	Suppléant
Florent VICAIRE	Christian BRAYER
Catherine NICOLAS	Michel DE BOISGELIN
Pierre DE RIBEROLLES	Servanne DECHAUX
Anne-Pauline CHIGNAC	Mélissa ABES
Sophie JOANNET	François FIL
Mikaël SCHNEIDER	Pascal MAYOL
Karine BOULOT	Christophe DELPUECH
Christophe LEVEQUE	Olivier COLOMBANO

L'équipe technique précise qu'il ne peut y avoir qu'un seul vote par binôme lors d'un Comité de programmation, le votant n'étant pas nécessairement le titulaire. Tous les membres seront conviés à chaque séance et il est vivement souhaité que les suppléants soient tout autant présents que les titulaires.

La durée du mandat est celle de la programmation 2023-2027, y compris en cas de prolongation de celle-ci.

### PRESENTATION DES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

Leur rôle ayant été précisé, un tour de table a lieu, afin que les membres du comité, des équipes techniques ainsi que les partenaires présents ce jour (Région SUD, Département du Var) puissent brièvement se présenter (structure d'appartenance, mandat, profession, thématique représentée...)

### ELECTION DU PRESIDENT

Chaque membre étant identifié, le Comité peut à présent procéder à l'élection de son Président.

L'équipe technique rappelle les règles, conjointement édictées avec l'Autorité de Gestion :

*« Le Président du GAL est désigné par le comité de programmation par vote majoritaire lors de la séance d'installation. Cette désignation est reconnue par la structure porteuse du GAL : le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon (SMPVV), par délibération et pour la durée de la programmation 2023 – 2027. Il est choisi parmi les élus locaux représentant la structure porteuse siégeant au comité de programmation ayant exprimé leur candidature à cette fonction. »*

**Michel GROS, Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon est le seul candidat au poste de Président du GAL. Le vote a lieu à main levée, il est élu à l'unanimité.**

## PRESENTATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU GAL

### Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur est actuellement en cours de validation par l'Autorité de Gestion. Celui-ci précisera l'organisation et le fonctionnement du GAL. Quelques-uns de ses points sont rapidement abordés, comme l'importance de la gestion des conflits d'intérêts ou de la confidentialité sur les dossiers traités. Son approbation sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité de programmation.

### Modalités de vote :

L'équipe technique soumet les futures modalités de vote du comité de programmation à l'arbitrage des membres. Après plusieurs interventions et échanges, le principe du vote à bulletin secret est validé pour son intégration dans le règlement intérieur. L'équipe technique est chargée de trouver un dispositif adapté de type boîtier électronique.

### Le cycle de gestion :

Toutes les étapes sont rapidement déclinées, permettant au comité de voir à quel moment il sera susceptible d'intervenir et quel sera son rôle. Le cycle de gestion permet également de présenter les autres instances et partenaires, tel que le Comité des financeurs, dans lequel se retrouveront l'équipe technique et les potentiels cofinanceurs, à savoir la Région et les Départements. Enfin il illustre le chemin à parcourir pour un porteur de projet et son dossier.

## PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION LEADER 2023/2027 EN PROVENCE VERTE VERDON SAINTE-BAUME

Le territoire, les grandes lignes de la stratégie ainsi que les nouvelles règles financières sont rapidement présentées.

L'équipe technique présente également les fiches-actions (en cours de validation avec l'autorité de gestion) :

- **Fiches-action 1 :** Renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique
- **Fiches-action 2 :** Développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires
- **Fiches-action 3 :** Amélioration de la qualité de vie et renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines

### Règles financières :

Pour la programmation 2023 – 2027, le GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume s'est vu attribuer un budget de 1 479 832 € de FEADER, qui sera complété par des contreparties nationales. Le taux d'intervention est fixé à 80% maximum du montant total du projet. Les 20% restants devront être autofinancés.

Le montant maximal d'aides publiques sera composé à 80% de FEADER et de 20% de cofinancements nationaux (Région, Départements, intercommunalités, communes...). La logique des financements européens est rappelée par l'équipe technique : pour qu'un projet puisse être soutenu par des fonds FEADER, il faut nécessairement que des fonds

nationaux viennent le cofinancer. L'absence de ce cofinancement interrompt le cycle de gestion d'un dossier, malgré l'avis d'opportunité favorable préalable du Comité de programmation.

Le coût total éligible d'un projet LEADER est de 10 000 € à 125 000€, des avances seront possibles à hauteur de 50% du montant total d'aides publiques.

Enfin la représentante de la Région, Fabienne EVANS, évoque la nouvelle possibilité d'un « bonus plan climat régional ». Cette disposition, encore en cours d'élaboration permettra, sur certains projets, de cofinancer non plus à hauteur de 20% mais de 40%, si le projet répond aux attendus du plan climat régional. Ce qui aura mécaniquement une incidence positive sur la consommation de l'enveloppe FEADER du GAL.

Dans ce cadre de nouvelles règles financières, il est rappelé aux membres du comité l'importance de leur rôle de sélection des projets, à l'aide de grilles de critères, afin notamment d'optimiser l'enveloppe allouée au GAL et ce dans le calendrier de la programmation 2023-2027.

## PROCHAINE REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée, elle aura lieu courant du premier trimestre 2024. En fonction de l'avancement du conventionnement avec l'Autorité de Gestion, les points suivants seront abordés :

- La présentation et le vote du règlement intérieur
- La présentation exhaustive des fiches-actions et leur validation
- L'élaboration et la validation des grilles de sélection
- Le lancement des premiers appels à projet de la programmation 2023 – 2027

FIN DE LA REUNION – Goûter composé de produits locaux issus de projets financés par LEADER



**Michel GROS**  
Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon  
Président du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume

Date et signature :

  
